



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine

Département Santé-Environnement

Affaire suivie par : Sophie DEL FRATE

Téléphone : 02.99.33.34.34

Courriel : ars-dd35-aep@ars.sante.fr

Le 10 janvier 2019

---

**GROUPE DE TRAVAIL  
RESSOURCES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
REUNION DU 22 NOVEMBRE 2019  
EXTRAIT DU COMPTE-RENDU**

---

Présents :

- SMG35 : Gisèle MARIE, Cyril ROUAULT
  - DDTM : Clément ROGER, Olivier VINCENT
  - Chambre d'agriculture : Valérie DE BAYNAST
  - Agence de l'Eau Loire-Bretagne : Claude ROUSSEAU
  - Coordinateur des hydrogéologues agréés : Pascal BALE
  - ARS : Marylise HOUITTE, Christèle ROUAULT et Sophie DEL FRATE
- 

**Dossier de révision des périmètres de protection du captage de la cité (forêt du Theil) (SMG35)**

Le SIE de la Forêt du Theil, assisté par Cyril Rouault (SMG35), a présenté le projet de tracé des périmètres et des prescriptions aux agriculteurs concernés lors d'une réunion le 10 octobre 2019 (5 agriculteurs sont concernés dont 2 avec un siège d'exploitation à l'intérieur des périmètres).

Le tracé des périmètres ne fait l'objet d'aucune demande d'évolution.

- Elevage de volailles dans PPR

Un agriculteur (M. Guene) dont le siège d'exploitation est situé à l'intérieur du futur périmètre de protection rapproché complémentaire (PPRC) a un projet d'élevage de poulets en plein air. Son projet suivrait le cahier des charges d'élevage de poulets de Janzé. La non réalisation de son projet compte tenu de l'interdiction de ce type d'activité à l'intérieur de PPRC remettrait en cause son exploitation qu'il vient de reprendre en 2018. La parcelle concernée par ce projet se situe en dehors du PPRC actuel et en dehors du bassin sableux.

Le GTRAEP demande des compléments d'informations (nombre de volailles, localisation des bâtiments, cahier des charges des poulets de Janzé, mesures compensatoires envisagées par rapport au risque de pollution et de dégradation du couvert de la parcelle...) pour pouvoir évaluer l'impact de cette activité au regard de la zone de protection du captage. Dans le cas où ce projet serait autorisé sous conditions à respecter, toute extension et autre création serait interdite.

- Effluents Lactalis

Demande de poursuite de l'épandage des boues provenant de la STEP de Lactalis :

Actuellement, des boues issues de la STEP de Lactalis sont épandues sur des parcelles agricoles. Les exploitants souhaiteraient poursuivre cet épandage s'agissant d'une source de fertilisation gratuite pour eux. Or, l'hydrogéologue agréé propose l'interdiction d'épandage d'effluents autres que d'origine agricole (boues de stations d'épuration, effluents industriels...). Lactalis précise que les boues issues de leurs procédés sont comparables à des boues agricoles. Clément Roger va vérifier ce point. En l'état l'interdiction est maintenue.

Par ailleurs, l'avis de l'hydrogéologue agréé a été sollicité sur le projet de la société Lactalis d'irrigation de parcelles agricoles situées dans le périmètre de protection rapproché avec des effluents traités.

- Prescriptions périmètres

**Concernant les prescriptions, les modifications reportées avec une police rouge, au projet de réglementation (cf annexe 3) sont approuvées.**

- Forages abandonnés

*Post réunion : Olivier Vincent a transmis la réglementation en vigueur relative au comblement des forages :*

- *L'arrêté ministériel du 11/09/2003 : les forages non domestiques abandonnés doivent être comblés (art12 et 13)*
- *L'arrêté départemental du 11/01/2019 : modalités d'abandon des forages*

- Travaux à réaliser

Concernant les aménagements demandés, l'étanchéification des fossés sur le périmètre rapproché sensible jusqu'à la route départementale 41 pose problème compte tenu de la longueur des travaux à réaliser. Il est décidé de réduire la longueur de fossés à étanchéifier au tronçon situé le long du périmètre rapproché sensible sur les deux côtés de la route et de traiter le rejet des eaux issues de ces fossés via un dispositif débourbeur/ déshuileur. Dans ce cas, l'aménagement d'un bassin de rétention n'est plus nécessaire.



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine

Département Santé-Environnement

Affaire suivie par : Sophie DEL FRATE

Téléphone : 02.99.33.34.34

Courriel : ars-dd35-aep@ars.sante.fr

---

**GROUPE DE TRAVAIL  
RESSOURCES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
REUNION DU 16 DECEMBRE 2019  
EXTRAIT DU COMPTE-RENDU**

---

Présents :

- SMG35 : Olivier CHAUVIERE, Gisèle MARIE, Cyril ROUAULT
- DDTM : Clément ROGER, Olivier VINCENT
- Chambre d'agriculture : Valérie DE BAYNAST
- ARS : Marylise HOUITTE, Christèle ROUAULT et Sophie DEL FRATE

---

**Dossier de révision des PPC de la Cité au Theil de Bretagne : projet de réglementation**

Le GTRAEP examine chaque demande de modification de prescriptions et les modifications proposées sont identifiées en rouge dans le projet de prescriptions en annexe 4 et celles en attente en vert.

Prescription : Stockages au champ de produits fertilisants (fumier, compost) : prescription du catalogue autorise 2 options sur le PPRC (10 jours ou bâche) et interdit dans le PPRS.

Prescription : Créations d'élevages de type plein-air (volailles et porcs) : en attente du complément d'information demandé à l'éleveur

Prescription : Irrigation des cultures : en attente de l'avis de l'hydrogéologue agréé sur le projet de Lactalis d'irrigation par des eaux usées traitées

Prescription : Bandes enherbées : suppression de la prescription au regard de l'absence de ruisseau dans le PPR



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine

Département Santé-Environnement

Affaire suivie par : Sophie DEL FRATE

Téléphone : 02.99.33.34.34

Courriel : ars-dd35-aep@ars.sante.fr

---

**GROUPE DE TRAVAIL  
RESSOURCES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
REUNION DU 19 JUIN 2020  
EXTRAIT DU COMPTE-RENDU**

---

Présents :

- SMG35 : Olivier CHAUVIERE, Gisèle MARIE, Olivier VINCENT
  - DDTM : Lillian GOUT, Clément ROGER
  - Chambre d'agriculture : Valérie DE BAYNAST
  - Agence de l'eau : Jean Claude SOURDIN
  - ARS : Benoît CHAMPENOIS, Marylise HOUITTE, Christèle ROUAULT et Sophie DEL FRATE
- 

**Révision des PPC de la Cité (le Theil de Bretagne)**

Olivier Vincent informe que l'agriculteur de la Noé Ronde n'a pas poursuivi son projet d'élevage de volailles. Il le rencontrera car cet agriculteur est fortement impacté par les prescriptions des PPC.

Concernant le projet Lactalis d'irrigation de terres en période sèche par des effluents traités industriels, l'ARS a reçu l'avis de l'hydrogéologue agréé.

Il mentionne dans son rapport que peu de données sont présentées par l'industriel sur la qualité des eaux en sortie de station d'épuration et demande que les parcelles du bassin sableux situées dans le périmètre de protection rapprochée complémentaire soient retirées du plan d'épandage.

Il demande également la réalisation d'analyses des effluents traités à une fréquence trimestrielle ainsi que de l'eau de la nappe et la réalisation d'un suivi agronomique. Une analyse de type AEP doit être réalisée afin d'établir un état zéro avant épandage : recherche des pesticides, métaux et bactériologie. Le coût des analyses serait à la charge de l'industriel.

Suite à l'avis de l'hydrogéologue agréé, les paramètres à rechercher ainsi que les lieux de prélèvements devront être définis. De même, les prescriptions de l'arrêté préfectoral de DUP des PPC devront tenir compte de ces demandes.



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine

Département Santé-Environnement

Affaire suivie par : Sophie DEL FRATE

Téléphone : 02.99.33.34.34

Courriel : ars-dd35-aep@ars.sante.fr

---

**GROUPE DE TRAVAIL  
RESSOURCES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
REUNION DU 19 NOVEMBRE 2020  
EXTRAIT DU COMPTE-RENDU**

---

Présents :

- SMG35 : Olivier CHAUVIERE, Gisèle MARIE, Olivier VINCENT
  - DDTM : Lilian GOUT, Clément ROGER
  - Chambre d'agriculture : Valérie DEBAYNAST
  - Agence de l'eau : Jean Claude SOURDIN
  - ARS : Marylise HOUITTE, Christèle ROUAULT et Sophie DEL FRATE
- 

**1. Révision des PPC de la Cité (le Theil de Bretagne)**

- Projet d'irrigation avec des effluents traités (Société laitière de Retiers) :

L'ARS a été sollicitée pour avis sur le projet dans le cadre du dossier d'autorisation ICPE.

Le pétitionnaire a pris en compte l'avis de l'hydrogéologue agréé sur ce projet (en date du 24/03/2020) en excluant du plan d'épandage les parcelles situées au droit du bassin sableux.

Christèle Rouault précise que ce zonage spécifique devra être pris en compte dans le projet de prescriptions de l'arrêté DUP.

Concernant le suivi de la nappe, l'ARS a précisé dans son avis le type d'analyses à réaliser ainsi que les paramètres à rechercher.

- Concertation

Olivier Vincent précise que l'agriculteur Monsieur Guéné poursuit sa réflexion pour reprendre l'exploitation de ses parents, son projet initial d'élevage de volailles est abandonné. Une rencontre doit être organisée sur le devenir de cette exploitation fortement impactée par la future DUP, 70 % de l'exploitation se situerait dans le périmètre de protection rapprochée.

Il est acté que l'élevage de type plein-air (volailles et porcs) soit interdit dans le projet d'arrêté sur tout le périmètre de protection rapprochée.

Dans son rapport sur l'étude des conséquences, le bureau d'étude Calligée se basera sur la situation actuelle de l'exploitation agricole au regard du projet des périmètres.



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE  
Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine  
Département Santé-Environnement  
Affaire suivie par : Sophie DEL FRATE  
Téléphone : 02.99.33.34.34  
Courriel : ars-dd35-aep@ars.sante.fr

---

**GROUPE DE TRAVAIL  
RESSOURCES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
REUNION DU 11 JUIN 2021  
EXTRAIT DU COMPTE-RENDU**

---

Présents :

- SMG35 : Olivier CHAUVIERE, Gisèle MARIE, Olivier VINCENT
  - DDTM : Clément ROGER
  - Chambre d'agriculture : Valérie DEBAYNAST
  - Agence de l'eau : Jean Claude SOURDIN
  - ARS : Marylise HOUITTE, Christèle ROUAULT et Sophie DEL FRATE
- 

**Révision des PPC de la Cité (le Theil de Bretagne)**

Olivier Vincent attend l'analyse des conséquences réalisée par le bureau d'études CALLIGEE.

Le SMG 35 a missionné la chambre d'agriculture pour faire un diagnostic prospectif avec M. Guéné sur les possibilités de pratiques culturales sur les parcelles concernées par les périmètres de protection.



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE

Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine

Département Santé-Environnement

Affaire suivie par : Sophie DEL FRATE

Téléphone : 02.99.33.34.34

Courriel : ars-dd35-aep@ars.sante.fr

---

**GROUPE DE TRAVAIL  
RESSOURCES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
REUNION DU 10 DECEMBRE 2021  
EXTRAIT DU COMPTE-RENDU**

---

Présents :

- SMG35 : Olivier VINCENT, Gisèle MARIE
  - DDTM : Clément ROGER
  - Chambre d'agriculture : Valérie DEBAYNAST
  - ARS : Marylise HOUITTE, Christèle ROUAULT et Sophie DEL FRATE
- 

**Révision des PPC de la Cité (le Theil de Bretagne)**

Le SMG a demandé une expertise de la chambre d'agriculture sur le devenir des parcelles de M. Guéné. Cette expertise devrait être rendu rapidement.



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

AGENCE REGIONALE DE SANTE BRETAGNE  
Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine  
Département Santé-Environnement  
Affaire suivie par : Sophie DEL FRATE  
Téléphone : 02.99.33.34.34  
Courriel : ars-dd35-aep@ars.sante.fr

---

**GROUPE DE TRAVAIL  
RESSOURCES ET ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
REUNION DU 25 MARS 2022  
EXTRAIT DU COMPTE-RENDU**

---

Présents :

- SMG35 : Olivier VINCENT, Gisèle MARIE
  - DDTM : Lilian GOUT
  - Chambre d'agriculture : Valérie DEBAYNAST
  - AELB : Jean Claude SOURDIN
  - ARS : Marylise HOUITTE, Christèle ROUAULT et Sophie DEL FRATE
- 

- Révision des PPC de la Cité (le Theil de Bretagne)

La chambre d'agriculture a été mandatée par le SMG35 sur le dossier de M. Guéné. Finalement, M Guéné a décidé de ne pas changer ses deux activités de polycultures et d'élevage de bovins. L'analyse des conséquences prendra en compte ce scénario.